

LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 26 Pluviôse, an VIII.



Evacuation de la rivière du Levant par les Autrichiens. — Ordre donné au corps de Condé de retourner en Russie. — Conspiration découverte par les Anglais à la Jamaïque. — Suite des débats de la chambre des communes. — Discours de M. Fox, en réponse à celui de M. Pitt. — Arrivée du citoyen Portalis à Paris. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement, & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 425, butte des Moulins, à Paris.

ITALIE.

De Gènes, le 27 janvier (7 pluviôse).

Malgré le rapport rassurant de nos plus fameux médecins, le nombre des malades augmentant tous les jours, les administrateurs des hôpitaux ont appelé de nouveau l'attention du gouvernement sur cet objet si intéressant pour l'humanité. Les médecins ont fait un second rapport par lequel ils ont reconnu qu'il y a lieu de craindre une épidémie, si on ne prend des mesures efficaces pour la prévenir. Il a été décidé qu'on assigneroit un local particulier aux malades français, hors de la ville; & qu'on porteroit les malades liguriens ailleurs que dans le grand hôpital, où il y en a déjà près de 1500.

La rivière du Levant a été presque entièrement évacuée par les Autrichiens. Ils ont laissé quelques piquets sur les monts liguriens & 500 à la Spezzia. Le général Hott, qui commande à la place du général Klenau, a transféré son quartier-général à Lucques. Il paroît se borner maintenant à occuper la ligne de Pontremosi. Avant de partir il a publié une proclamation par laquelle il annonce aux habitans qu'il reviendra bientôt, & les exhorte à rester fideles à l'empereur.

Du côté de Novi les Autrichiens se retirent également, & semblent avoir renoncé à toute tentative contre le territoire ligurien. Comme ils abandonnent aussi le Piémont, on se flatte que leur retraite annonce une paix prochaine.

ALLEMAGNE.

De Munich, le 30 janvier (10 pluviôse).

Au moment où l'on croyoit que les Russes se disposoient à se porter sur le Rhin, deux couriers arrivés ici de Prague ont apporté la nouvelle que Suwarow avec son armée s'est mis en marche le 26 de ce mois (janvier) pour retourner en Russie. Il paroît cependant qu'il ne fera que de petites journées dans sa retraite, dont il pense que l'ordre sera révoqué en conséquence d'un courrier qui a porté à Pétersbourg

le résultat de ses conférences avec M. Pinto & le comte de Bellegarde, & dont l'issue a, dit-on, été conforme aux vues de son souverain. L'humeur violente de Paul I^{er}, & les distances qui le séparent de son co-allié, exposent ses troupes à des promenades militaires de ce genre, dont la grande subordination des Russes rend les suites moins sérieuses qu'elles le seroient auprès de têtes autrement montées. Le ci-devant prince de Condé restera à Lintz jusqu'au 15 février, espérant d'ici là recevoir des instructions d'un genre tout opposé. On va jusqu'à dire que le courrier du czar à Suwarow est arrivé à Prague le même jour que celui de Suwarow devoit arriver à Pétersbourg.

M. Wickam, qui étoit ici depuis quelques jours, est parti pour Vienne, sur l'invitation pressante de M. Pinto.

De Lintz, le 30 janvier (10 pluviôse).

Avant-hier, le corps de Condé a reçu ordre de se disposer à partir pour retourner en Russie. Il doit se mettre en marche le 4 février, & se diriger sur Brun, où il s'arrêtera dix à douze jours. On espère que dans l'intervalle il arrivera de nouveaux ordres qui annuleront les premiers.

De Prague, le 31 janvier (11 pluviôse).

Le 25 de ce mois M. de Meister, major & adjudant au service de Russie, est parti pour Pétersbourg; & le jour suivant, M. le général prince Delgorsky, le général-major de Borosdin & un courrier russe prirent la même route.

Dans la nuit du 27 au 28, le général prince Italiski a quitté cette ville avec toute sa suite & est parti pour Vienne, ainsi que les généraux russes Tutschakow & Lambert; trois couriers anglais ont pris la même direction. Le 29, le marquis de Gallo, ambassadeur & ministre d'état de Naples, est aussi parti pour Vienne.

ANGLETERRE.

De Londres, le 8 février (19 pluviôse).

En même-tems que les lords Frédéric & William Bentinck arrivant d'Italie, descendoient chez lord Grenville, six messagers venant de Turin, de Vienne, d'Augsbourg, de la Souabe, de Pétersbourg & de Berlin, entroient dans Londres. Le bruit se répandit bientôt après qu'une négociation pour la paix étoit entamée entre la cour de Vienne & la république française.

Le comte de Viomenil, général au service de l'empereur de Russie, a débarqué, jeudi dernier (17 pluviôse), à Harwich, venant de Cruhaven. Il est chargé du commandement des troupes russes actuellement à Guernesey.

La flotte destinée pour les Indes occidentales, composée d'environ 120 bâtimens, a fait voile de Cove le 25 nivose, sous l'escorte de la *Décade*, de la *Santa-Margarita* & de la *Révolutionnaire*. Ces deux dernières frégates l'accompagneront jusqu'à la hauteur de Madere.

Des lettres particulieres de la Jamaïque, du 8 décembre, annoncent la découverte d'une conspiration tramée dans cette île. Les auteurs sont, dit-on, des negres importés de Saint-Domingue, qui avoient déterminé un grand nombre de negres de la Jamaïque à se joindre à eux. Ils devoient mettre le feu à Kingsion & à Port-Royal, ouvrir les magasins, forcer les banques de rhum, & massacrer tout ce qui leur auroit opposé de la résistance. On est redevable de la découverte de cette conspiration à un imprimeur nommé *Sevart*. Le gouverneur, lord Balcarras, fit mettre à l'instant toutes les troupes sur pied. De forts détachemens ont été envoyés dans les différentes villes; d'autres parcourent la campagne. Toutes les mesures de vigneur & de surveillance ont été adoptées, & la sécurité publique a été rétablie. On dit que deux individus arrêtés comme complices, ont avoué que la conspiration devoit éclater le 6 janvier.

Chambre des communes. — Suite de la séance du 14 pluviôse.

M. Fox prend la parole après M. Pitt. Il lui paroît trop tard (il est deux heures du matin) pour suivre le très-honorable membre (M. Pitt) dans tous les détails des causes de la guerre. Il pense comme son honorable ami (M. Erskine), qu'il est plus utile de discuter la conduite qu'il faut tenir à l'égard des ouvertures pour une négociation, que de rechercher lequel des deux partis a été l'agresseur. Il lui paroît néanmoins évident que l'Angleterre, l'Autriche & la Prusse ont commencé les hostilités; & que la France n'a fait que suivre les mouvemens d'une légitime défense.

Quoi qu'on puisse penser du traité de Pavie, contestera-t-on la vérité de la déclaration faite par l'empereur à Mantoue, telle qu'elle est rapportée par M. Bertrand de Molleville? Ce traité, ainsi que la déclaration de Pilnitz, ne furent point des traités de partage de la France. Mais lorsque l'Autriche & la Prusse conviennent d'attaquer la France en faveur des droits de ses anciens rois, aussitôt que d'autres princes concourront à ce projet, n'est-ce pas là une agression?

Pour ce qui est de l'Angleterre, je conviens que le décret du 19 novembre fut une insulte à tous les trônes. Mais Chauvelin n'essayait-il pas de l'atténuer & de l'expliquer? Ses explications ne furent point satisfaisantes. D'accord. Mais quand on le renvoya, fût-ce le vice de cette explication qu'on alléguait? On parle de l'ouverture de l'Escout comme cause de la guerre. Que ne l'avez-vous dit dans le tems?

Laissons les démonstrations affectées d'une sensibilité hypocrite. Une guerre de religion! Rien de semblable se trouve-t-il dans l'évangile? C'est une impiété & un blasphème d'associer ces deux noms. Ceux qui parlent des atrocités des français oublieront-ils celles des alliés? Ne sont-ce pas nos alliés, les défenseurs de l'ordre social, qui se sont confédérés contre la Pologne pour anéantir cet état indépendant? S'il ne faut point traiter avec Bonaparte, comment nous allions-nous avec celui qui a commis les horreurs de Varsovie?

M. Pitt fait la peinture la plus animée des horreurs & des meurtres commis à Naples. S'il a été bien informé, dans cette ville malheureuse, la chair même des victimes a été dévorée par les *amis de l'ordre social et moral*; & la capitulation n'a été observée sous aucun rapport. Nous-mêmes sommes-nous exempts de reproches? N'avons-nous pas commandé à Fitzgerald d'engager les Suisses à se départir de leur neutralité? Et la lettre de lord Hervey au grand-duc de Toscane! Mettre sa montre sur la table du grand-duc! lui demander péremptoirement que, dans un certain nombre de minutes, le ministre français & ceux de sa nation soient renvoyés! Lord Hervey a été rappelé; mais cet esprit de conduite a-t-il cessé? N'avons-nous pas ainsi entraîné cet état dans une guerre involontaire? La conduite de M. Drake à Gènes a été la même. On regarde la perfidie des français envers Venise comme atroce! Mais mon honorable ami a demandé, avec raison, qui étoit le plus coupable de celui qui vole ou de celui qui reçoit. Les crimes de la France ont élevé l'Europe contre elle! Votre argent & vos séditions n'y ont-ils pas participé? Le magnanime Paul 1^{er}. s'est-il mis en campagne pour la religion & l'ordre social, ou à raison de quelque outrage per-

sonnel? lui qui s'est déclaré le grand-maître de Malte, quoique sa religion soit aussi opposée que la nôtre à celle de ses chevaliers. Perlerai-je de sa conduite envers le Danemarck & l'Espagne? . . .

M. Fox passe aux invectives dont le très-honorable membre a, dit-il, assailli le caractère de Bonaparte. Il ne se trouve point assez d'information sur cet homme extraordinaire, pour avoir à son égard une opinion arrêtée.

On prétend qu'après le traité de Campo-Formio, un confident de Bonaparte a affirmé, comme l'opinion de son général, que la révolution française & le gouvernement de la Grande-Bretagne ne pouvoient *co-exister*. Il n'est pas certain qu'une telle assertion soit exacte. Supposez quelle l'ait été, n'est-il pas étrange que nous ne voulions jamais nous mettre à la place de l'ennemi? De quelle manière ne pourroit-il pas interpréter plusieurs des discours prononcés dans les deux chambres du parlement, & quelques-uns même de sa majesté? Ne pourroient-ils pas trouver dans plusieurs de ces discours des assertions assez explicites, que l'existence de la république française est incompatible avec celle de la constitution anglaise? la guerre pour cela doit-elle être interminable?

On a parlé de la restauration de la maison de Bourbon. J'avoue que, comme Anglais, je ne puis en désirer le rétablissement. Non que je veuille aggraver le poids de l'infortune sur ces malheureux princes; mais je ne puis en même-tems me résoudre de l'histoire de ce pays & désirer leur retour au pouvoir. Quelle sûreté avons-nous obtenue de la cour de France par la paix conclue en 1763? N'est-ce pas aussitôt après ce traité qu'on s'efforça de concerter avec la république de Hollande les moyens d'attaquer nos possessions dans les Indes, de la même manière que vient de le tenter Bonaparte?

Tous les intérêts personnels de Bonaparte l'attachent à la paix. Il ne veut point risquer dans les mains de généraux imprudens ou mal habiles la gloire militaire qu'il s'est acquise: les intérêts de la France l'y rattachent de même. Elle a besoin de repos & de laisser cicatriseser ses blessures.

Ici, M. Fox parle de Washington. Il en fait un grand éloge, & rappelle qu'il fut aussi traité d'ennemi de son pays.

Un de mes honorables amis a été blâmé pour l'opinion qu'il a exprimée relativement au changement des propriétés qui accompagneroit le retour de la monarchie. Je suis du nombre de ceux qui partagent cette opinion, & qui regardent le rétablissement des émigrés dans leurs propriétés comme une chose impossible. Leur faire actuellement des restitutions, est devenu une chose impraticable; leurs propriétés, morcelées, sont aujourd'hui distribuées & éparpillées.

M. Fox passe aux négociations de Lille & aux motifs qui les ont déterminés. Le ministre dit que c'étoit pour amener le peuple à un système plus vigoureux de finances. Ayant atteint ce but, on se croit dispensé à présent de négocier. Je laisse à penser s'il a été honnête d'obtenir de cette manière l'approbation du pays. Au moins est-il certain que j'exprimois alors le véritable vœu du peuple: je crois l'exprimer encore aujourd'hui, quand je dis qu'on doit traiter. Quoiqu'on ait énoncé la restauration de la monarchie française comme un des meilleurs moyens de parvenir à la paix, on a indiqué cependant quatre circonstances dans lesquelles on pourroit traiter avec Bonaparte: 1^o. s'il se conduisoit de manière à montrer qu'il a abandonné ses anciens principes; 2^o. si le peuple de France montrait à se ranger sous son autorité plus de disposition qu'on n'en attend; 3^o. si les armées des alliés avoient moins de succès qu'on ne l'espere; 4^o. si le poids de la guerre étoit plus fort qu'il ne nous convient de le supporter. Je ne m'arrêterai pas à montrer la faiblesse de ces motifs.

« Vous voudriez négocier en 1796, parce que le peuple exprime le désir de la paix. A-t-il moins le désir de la paix aujourd'hui? Mais telles ont été les altérations faites dans la constitution, qu'on ne lui a laissé aucun moyen de manifester ses vœux. Autrefois les ministres s'abaissoient devant le vœu de la nation. Aujourd'hui ils ne tiennent plus compte de la voix & de l'opinion publique.

« Je conjure la chambre de s'arrêter un instant avant de sanctionner la continuation de la guerre. Si le ministre persiste à soutenir que nous ne devons pas quitter l'arène des combats, tant que nous n'aurons pas renversé ce qu'il appelle le *despotisme militaire*, je prie la chambre de se rappeler que le *despotisme militaire* d'Auguste, dont la puissance étoit originairement une usurpation, a duré sept à huit cents ans. Je dois aussi exprimer mon indignation contre un abus dont les orateurs de cette chambre n'ont déjà donné que trop d'exemples, en parlant des généraux & des grands hommes. Trop souvent ils cherchent à rabaisser à avili le caractère des plus nobles & les plus élevés. Qu'arrive-t-il? la vérité triomphe à la fin; & les mêmes hommes sont obligés de louer ceux qu'ils ont si indignement calomniés. Je ne suis point l'avocat de Bonaparte; mais enfin un pareil échange d'opinion pourroit avoir lieu un jour en sa faveur. Voulez-

vous un exemple éclatant de la sagesse de cette observation ? songez un instant à l'un des plus grands, des meilleurs hommes de ce siècle, au général Washington. Cet homme illustre n'est plus ; mais il vit dans le cœur de tout homme de bien, & mes faibles éloges ne peuvent rien ajouter à son immortelle renommée. Eh bien ! Washington fut autrefois accablé des injures les plus odieuses, pour sa persévérance dans la cause de la liberté de son pays ; & cependant, lorsque le succès eut couronné ses généreux efforts, on l'appella le sauveur de l'Amérique, & le pacificateur du genre humain.

» Déjà plus d'une fois on nous a entretenu des succès des précédentes campagnes. Que ne nous a-t-on pas dit de la prise de Valenciennes, du Quesnoy, de Condé ? On se préparait à marcher sur Paris. Nous avons, dit-on encore aujourd'hui, de plus grandes espérances de succès. Mais quand pourrons-nous donc espérer la paix, puisque les succès, comme les revers, ne nous conduisent qu'à la guerre ? Elle sera donc éternelle ! Grand Dieu ! quelle effrayante perspective pour ma patrie ! Quoi ! pour une simple théorie, pour une expérience, nous continuerons à répandre notre sang, à épuiser nos trésors, à remplir le noir catalogue des misères humaines ! Supposez-vous au milieu d'un champ de bataille, & contemplez les horribles conséquences de cette implacable guerre.

» Pourquoi ne pas dire franchement à Bonaparte que vous ne pouvez faire la paix sans vos alliés. J'en appelle à la sensibilité de tous ceux qui m'entendent ; je les conjure par tout ce qu'il y a de sacré de m'aider à prévenir les calamités de la guerre. »

La chambre se divise. Pour l'adresse, 265 ; contre, 64 : majorité, 201.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E .

De Strasbourg, le 22 pluviôse.

Le citoyen Duroc, premier aide-de-camp de Bonaparte, a passé par notre ville pour se rendre au quartier-général de Bâle. Il est porteur des dépêches du gouvernement, qui, à ce qu'on prétend, ont rapport à l'ouverture de la campagne. Dès que Duroc est arrivé à Bâle (nous recevons à l'instant une lettre de cette ville, en date d'hier matin), toutes les troupes cantonnées dans les maisons se sont mises en mouvement : on présuinoit qu'un passage du Rhin auroit lieu incessamment. Moreau a de suite expédié un courrier extraordinaire à Paris.

Les lettres de Bâle ajoutent que le représentant helvétique Herzog, y est arrivé en qualité de député de la commission exécutive auprès du général Moreau. Il est chargé de convenir avec lui d'un arrangement relativement à l'exportation des grains de la France en Suisse. La sévère prohibition de Moreau a refusé les offres les plus séduisantes, que des juifs, des monopoleurs & des fournisseurs lui ont faites pour obtenir le privilège exclusif d'exporter des grains de la France en Suisse. Sa conduite lui concilie en Suisse l'estime générale.

Les dernières lettres d'Allemagne annoncent que le fameux ministre anglais Wickam s'est rendu de Vienne à Prague, pour décider Suwarow à différer son départ ; mais qu'il est arrivé trop tard, le général russe étoit déjà parti.

D'après les rapports, le comte de Bellegarde n'étoit pas encore parti pour Berlin. M. Pinto, commissaire anglais près l'armée russe, & non pas lord Mitto, ministre anglais près l'empereur, est revenu avec lui à Vienne. Lord Mitto ne s'est jamais rendu à Prague.

De Paris le 25 pluviôse.

M. le baron de Dreger, ministre de Danemarck près la république française, part aujourd'hui pour Barcelonne. Il obtenu un congé de sa cour pour aller prendre les eaux dans les environs de cette ville.

— Portalis est arrivé hier soir à Paris ; il est allé ce matin voir les consuls & les ministres des relations extérieures & de la police.

— On assure que Barthélemi a été nommé membre du sénat conservateur par 48 suffrages sur 54.

— Il paroît qu'après le frere du général Moreau, ce sont les citoyens Beugnot & Thibaudaux qui ont obtenu le plus de voix pour le tribunal. Le premier étoit un des hommes les plus distingués de l'assemblée législative ; l'autre a marqué, dans deux de nos assemblées, par une égale renommée de talent, de courage & de caractère. Heureux tems où les hommes préférés pour les places ont pour rivaux des hommes aussi dignes de l'être !

— Bonaparte a ordonné qu'une bibliothèque de vingt mille volumes seroit ouverte à l'usage des Invalides, dans leur hôtel. Elle doit être presque toute composée de romans & de voyages. On trouve dans ce choix de l'esprit, de la bonté, de la connoissance des mœurs & des goûts de la gloire, qui aime sur-tout les illusions.

— La police a fait arrêter hier un des principaux auteurs des pamphlets contre le gouvernement. Des femmes du marché Saint-Germain, qui les colportoient clandestinement, ont été arrêtées en même-tems, & des exemplaires des derniers libelles ont été saisis chez elles. On a trouvé chez l'auteur le manuscrit de la *Lettre d'un Français au citoyen Bonaparte*, &c.

— Il y a eu hier une assemblée générale des actionnaires de la banque de France, dans laquelle il a été rendu compte de ce qui a été fait par les régens pour préparer l'organisation de la banque.

— La citoyenne Devisine déclare que son mari n'est pas destitué, mais déposé à Sainte-Pélagie, en vertu d'un mandat du juge-de-paix, motivé sur ce que des billets faux ont été trouvés dans la caisse de l'Opéra. Elle ajoute que l'examen juridique de l'affaire apprendra à qui doit être imputé le délit.

— La piece du *Philosophe sans le savoir* a été jouée hier au théâtre Français avec une perfection rare. Les amateurs de la bonne comédie voient, avec regret, que le charlatanisme des faux tours de force a eu la plus fâcheuse influence sur le goût & les applaudissemens du public. On reste froid aux momens où l'acteur arrive vraiment à la perfection de l'art, en rendant la nature avec vérité & les nuances mêmes avec esprit. Hier, sur-tout, on a remarqué cet accueil peu encourageant dans les scènes les plus intéressantes de cette piece, où le jeu de Molé & de Fleury auroit été couvert autrefois des plus vifs & des plus longs applaudissemens.

— Une partie des chefs amnistiés de l'Ouest est arrivée à Paris.

— Le général Massena ne néglige rien pour réorganiser l'armée d'Italie, où la discipline avoit nécessairement souffert du changement rapide & de la mort des généraux en chef.

— On dit qu'il sera incessamment formé, sous les murs de Besançon, un camp de 10,000 hommes de réserve, pris dans les bataillons de nouvelle levée.

— On remarque dans le discours que le président des Etats-Unis a adressé le 3 décembre à la chambre du sénat, & des représentans, un esprit de conciliation & de retour vers la France.

Avis. — La multiplicité des affaires ne permet pas au ministre de l'intérieur, d'accorder toutes les audiences particulières qui lui sont demandées, il prévient ses concitoyens qu'il donnera audience le septidi de chaque décade, depuis dix heures jusqu'à midi aux membres des autorités constituées, & depuis une heure jusqu'à quatre, elle sera publique.

T R I B U N A T .

Présidence du citoyen DES MEUNIERS.

Séance du 25 pluviôse.

La discussion se rétablit sur le projet de loi relatif à la division territoriale.

Berenger l'appuie sous tous les rapports : il ne lui trouve d'autres défauts que de contemir certaines dispositions réglementaires, qui eussent pu ne pas recevoir le caractère de loi. Il pense que le projet a toute la perfection qu'on pouvoit désirer qu'il eût dans son premier jet, & qu'il n'y a nulle raison de croire que le gouvernement se refuse à donner par la suite à ce travail toutes les modifications qui pourront paraître nécessaires.

Gannilh répond que c'est un principe désastreux que de voter une loi mauvaise, sous prétexte qu'elle pourra être rectifiée : c'est, dit-il, déconsidérer la loi dès sa naissance. Il reproduit les principales objections déjà faites, mais il s'attache sur-tout à relever les rapports du projet avec la formation de la liste des jurés. Il remarque que le projet donne implicitement au préfet le droit de former ces listes, & il croit le sort de la liberté civile attaché à ce qu'on ramène l'institution des jurés à sa pureté primitive, au lieu de la remettre toute entière entre les mains du gouvernement. Il rappelle que la tyrannie de Robespierre n'eut peut-être d'autre fondement que les débris de l'institution des jurés. Nul n'eut du courage, lorsque nul n'avoit de garantie. Le gouvernement actuel ne laisse assurément aucune inquiétude à cet égard ; mais il offre une garantie passagère, & le projet un danger durable.

Delpierre répond aux deux objections principales ; d'abord, que les municipalités n'existant point, il n'y a pas un troisième degré administratif ; 2°. que l'étendue donnée aux arrondissemens rappelle les anciens districts que tout le monde regretta en l'an 3.

L'opinant s'élève ensuite à des considérations générales sur le danger de laisser plus long-tems l'administration dans l'état où elle est. On ne fait rien, dit-il, mais rien du tout : les cœurs se désolent, & les caisses ne se remplissent pas. On laisse empirer le mal pour laisser plus de travaux aux successeurs qu'on voit arriver, & se ménager les avantages de la comparaison. Cependant la campagne va s'ouvrir : il faut une administration forte ; établissons celle qui nous est présentée. Nous chercherons à tout coordonner, quand nous aurons fait taire le feu de l'ennemi.

On demande la clôture de la discussion.

Girardin s'y oppose, & demande qu'on laisse le moyen de répondre aux observations de Gannilh sur l'institution des jurés. Elle n'existe plus en France, dit-il, depuis quelques années, les jurys ne sont plus que des commissions spéciales au choix des agens du gouvernement. Nous avons un vœu à émettre pour que les jurys soient ramenés à leur institution primitive. Ce vœu nous l'émettrons ; mais il est indépendant du projet actuel.

Le tribunal ferme la discussion & va aux voix : sur 96 votans, 71 votent pour le projet, 25 contre.

Les orateurs chargés de porter le vœu à la législation sont Daunou, Delpierre & Berenger.

Le corps législatif adresse au tribunal un projet de loi, relatif à des établissemens d'octroi dans les villes où les hospices civils éprouvent des besoins. Ce projet est renvoyé à une commission, composée de Bayeul, Barra, Berenger, Vézin & Desmousseaux.

Le tribunal procède à un premier tour de scrutin d'indication, pour présenter un candidat à l'une des places vacantes au sénat conservateur. Les candidats indiqués par ce scrutin, sont Bergon, Crillon aîné, Treilhard, Portal, Larévellière, Favier, Tronchet, Nogaret, Bernardin-de-Saint-Pierre, Mercier, de l'institut ; Lanjuinais, Pomme-reuil, Letourneur (de la Manche), Aubereaud, Coquebert, Girod-Pouzol, Châtry-Lafosse, Duval, ex-ministre ; Saulo l'ainé, Cambry, Laplaigne, Berthier, Anson, Goupil, Dupuis, Arboville, Perrin (des Vosges), Perès, Béthune-Charost, Thomas (de la Marne), Chassiron, Crillon jeune, Castellanne, Duquesnoi.

Le tribunal s'ajourne à après-demain.

C O R P S L É G I S L A T I F .

Séance du 25 pluviôse.

Le citoyen Defermont, conseiller d'état, présente à l'assemblée un projet de loi qui établit des octrois municipaux & de bienfaisances dans les villes où les hospices civils ne jouissent pas d'un revenu suffisant à leurs besoins. Le même projet charge les officiers municipaux de présenter, dans le délai de deux mois, au gouvernement, les tarifs & réglemens nécessaires à la perception de cet impôt.

L'orateur expose que le dénuement le plus absolu dans lequel se trouvent tous les hospices de la république, réclame très-instamment la mesure proposée. Il déclare que le projet qu'il vient de présenter est tout en faveur des communes. L'impôt sera affecté uniquement à leurs dépenses locales, & il n'en sera rien détourné au profit du trésor public. Le gouvernement a pensé qu'une disposition générale pouvoit suffire, & qu'il importoit de lui laisser, pour ces établissemens de bienfaisance, une action directe & l'initiative dont n'ont pas su faire usage les administrateurs des communes où le besoin de les fonder étoit le plus urgent.

L'ordre du jour étant épuisé, plusieurs membres demandent que l'assemblée procède à la nomination d'un candidat pour la seconde place vacante au sénat conservateur.

Sur l'observation de Bréard, que la marche tracée par le règlement exigeroit quarante-huit jours pour la nomination de quatre candidats que le corps législatif doit présenter, il est décidé qu'au lieu de trois jours il n'y aura qu'un délai de vingt-quatre heures entre chaque scrutin d'élection.

On s'occupe sur-le-champ de la formation de la liste de présentation pour le choix du candidat au sénat conservateur. Elle contient les noms suivans :

Arena, Adamson, Anguis, Abel, Bazoche, Baron, Barraillon, Bossu, Beuvet, Bigot-Préameneu, Charles, Chaumont, Dupuy, Desmazières, Dedeley, Fregeville, Grégoire, Grénet (de Toulon), Goupil-Deprefela, Guyton-Morvaux, Kervélegan, Lanjuinais, Mollevaut, Montalambert, Olivier Gerente, Perignon, Pison-Dugaland, Servan, ex-avoué ; Gunral, Tronchet, Treilhard.